

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-YRIEIX
(Haute-Vienne)

DECISION DU PRÉSIDENT
n°2024-012 du 29 janvier 2024

Objet : Construction d'un atelier-relais à usage de conserverie
: Installation d'un niveleur de quai

LE PRÉSIDENT,

Vu la délibération n° 2023-107 du 7 septembre 2023 portant élection du Président ;

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux différentes délégations de compétences accordées par le Conseil Communautaire au Président ;

Vu la délibération n°2023-116 du Conseil Communautaire en date du 7 septembre 2023 portant délégation d'attribution du Conseil Communautaire au Président et subdélégation aux Vice-Présidents ;

Vu le devis joint à la présente ;

ARRETE

Article 1^{er} : Il est conclu, selon le mode passation par procédure adaptée, un marché de travaux avec la société STEIBLE – 43 rue Jacques Mugnier 68069 MULHOUSE pour l'installation d'un niveleur de quai au sein du futur atelier-relais à usage de conserverie.

Article 2 : Le montant du marché s'établit à **13 458.00 € HT**.

Article 3 : Il sera rendu compte lors de la prochaine séance du Conseil de Communauté de la présente décision conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président,

P. DARY



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;

- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoge/..... dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

**Communauté de Communes du
Pays de Saint-Yrieix
Monsieur le Président**
Rue du 8 mai 1945 - BP 28
87500 SAINT-YRIEIX

Affaire : 20/23/0106

Opération : Construction d'un atelier à usage de conserverie

Mulhouse, le 29/01/2024

Monsieur le Président,

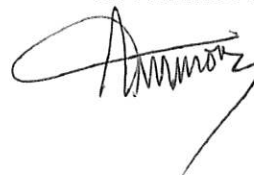
Suite à votre consultation pour laquelle nous vous remercions, nous vous prions de trouver ci-joint notre meilleure offre de prix pour la fourniture de :

✓ **1 NIVELEUR DE QUAI COULISSANT RBCES + BUTOIRS**

Toute notre équipe se tient à votre entière disposition pour vous fournir tout renseignement complémentaire et pour vous conseiller sur simple demande.

Nous vous en souhaitons bonne réception, et toujours dévoués à vos ordres, nous vous présentons, Monsieur, nos meilleures salutations.

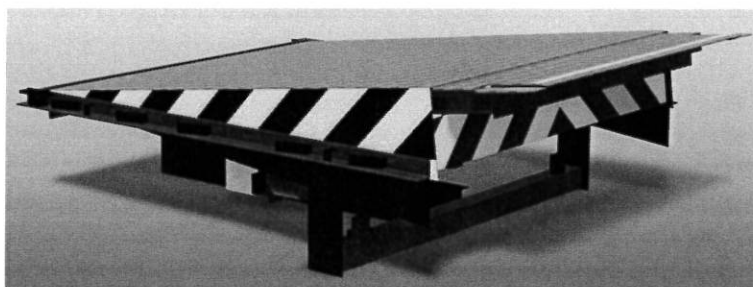
**Service Commercial
H. AMMOR**



NIVELEURS DE QUAIS HYDRAULIQ. A LEVRE TELESCOPIQUE

Type RBCES 22/25 – C1000 – POUR FOSSE GENIE CIVIL

Largeur du plateau :	2200 mm
Longueur du plateau au repos :	2500 mm
Longueur de travail maximum :	3500 mm
Course du bec :	1000 mm
Hauteur de construction :	710 mm
Compensation maximale positive :	+ 380 mm
Compensation maximale négative :	- 350 mm
Adaptation latérale :	100 mm
Capacité dynamique :	6000 daN
(Correspondant à 9000 daN répartie)	



Matériel composé de :

- 1 cadre pour fosse génie civil
- 1 plateau inclinable en tôle à larmes renforcé par des longerons.
- Axe d'articulation arrière traversant avec 2 paliers extérieurs démontables.
- 1 lèvre télescopique en tôle à larmes.
- L'ensemble de la structure **laquée antirouille RAL au choix du client**
- 2 vérins hydrauliques en acier chromé.
- 1 centrale hydraulique avec flexibles de raccordement aux vérins placés sur le cadre dormant.
- 1 béquille de maintenance.
- Jupes de protection latérales fixes anti-cisaillement avec marquage jaune et noir.
- Puissance moteur 1,1 kW - Tension alimentation : 400 V + T + N
- Tension de commande : 24 V
- 1 coffret électrique plexo avec interrupteur cadenassable - synoptique, boutons poussoirs montée - avance - descente et arrêt d'urgence.

*Matériel conforme à la directive machine (marquage CE)
et à la norme **NF-EN 1398** (rampes ajustables)*

PRIX UNITAIRE NET RENDU MONTE *

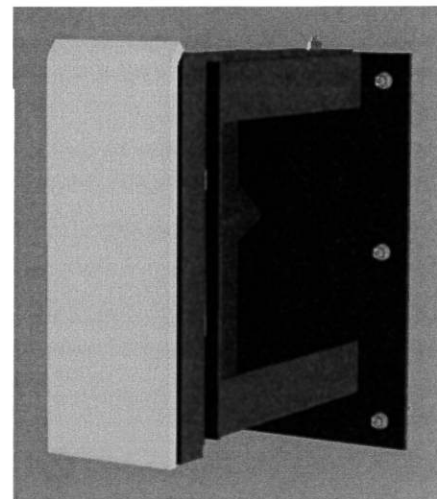
9 870.00 € HT

* Conforme aux préconisations **ED 6059** de l'**INRS** et la **CRAM** (octobre 2011)

PAIRES DE BUTOIRS FIXES

Butoirs avec bâti métallique pour une projection de 500 mm afin de créer une zone de sécurité anti écrasement

Hauteur :	550 mm
Largeur :	200 mm
Epaisseur butoirs :	105 mm
Epaisseur bâti :	395 mm
Epaisseur total avec bâti :	500 mm



1 défense intérieure en caoutchouc donnant un effet ressort

Une plaque frontale en acier d'épaisseur **15 mm** pour protection des défenses caoutchouc, avec fixation adaptée sur le support.

Bâti métallique renforcé par poutres et habillé par tôles latérales.

Extrémités de la plaque recourbée évitant l'arrachement du butoir pendant le chargement et le déchargement

Platine en nez de quai pour protection génie civil

Pour la protection optimale, un butoir rehaussé et un butoir simple à prévoir pour faire accoster tous les types de camions. Rehaussement possible à 200 mm

Ces butoirs fixes sont conseillés pour des trafics intenses.

PRIX PAR PAIRE NET RENDU POSE

993.00 Euro HT

* Butoirs de quai projetés de 500 mm afin de respecter la zone d'anti écrasement recommandée par la CRAM et l'INRS.

PLUS-VALUE : ISOLATION DU QUAI

Isolation du niveleur sous le plateau par plaque de mousse de polyuréthane

Joint d'étanchéité sur les deux côtés longueurs du quai

PRIX UNITAIRE NET

630.00 € HT

SAS D'ETANCHEITE RETRACTABLE

Type TAH 900

Largeur hors tout :	3400 mm
Hauteur hors tout :	3400 mm
Profondeur :	900 mm



Structure métallique articulée, formée par un cadre avant et arrière en acier galvanisé à chaud.

Partie avant rétractable, permettant d'absorber les chocs des véhicules routiers lors de la phase accostage.

Sas fermé à l'aide d'une toile périphérique intégrale de couleur noire, dont la partie supérieure est pourvue d'un écoulement latéral pour l'évacuation des eaux pluviales.

Partie latérale en **fibre polyester** 3000gr/m² à deux couches flexibles dans le sens de la longueur et rigide dans le sens de la largeur.

Épaisseur 3 mm.

Couleur noire avec bandes de guidage de couleur jaune destinées à orienter les chauffeurs

Largeur d'une bâche latérale avant : 600 mm

Partie frontale en **fibre polyester** 3000gr/m² à deux couches flexibles, épaisseur 3 mm

Couleur noire avec 2 fentes anti-cisaillement.

Hauteur de la bâche : 1000 mm

Bavettes pourvues des deux côtés d'une couche de finition en PVC antistatique dure très résistante.

Fixation soit sur une surface plane et rigide en façade du bâtiment soit encastrée.

PRIX UNITAIRE NET RENDU MONTE

1 965.00 Euro HT

RECAPITULATIF

DESIGNATION	U	Qté	P. Unit. Euros HT	TOTAUX Euros HT
HUB ARCHITECTES				
NIVELEUR DE QUAI A LEVRE COULISSANTE Type : RBCES 22/25 - Course 1000	U	1	9 870,00	9 870,00
BUTOIRS DE QUAIS AVEC PROJECTION 500 (Conforme à la ED6059 de l'INRS)	P	1	993,00	993,00
ISOLATION DU QUAI	U	1	630,00	630,00
SAS D'ETANCHEITE RETRACTABLE Type TAH 900	U	1	1 965,00	1 965,00
TOTAL NET RENDU MONTE				13 458,00

Nous vous vous remercions pour votre confiance, et toujours dévoués à vos ordres, nous vous présentons, Messieurs, nos meilleures salutations.

Service commercial
H. AMMOR



CONDITIONS COMMERCIALES :

Paiement : Acompte : 30% à la commande
Solde par virement à 30 jours date d'expédition, net et sans escompte.

Nos prix s'entendent hors taxes **RENDUS MONTE**
Ils sont basés sur les conditions économiques en vigueur à ce jour.
Le matériel fait l'objet d'une clause de réserve de propriété.

Livraison :

Délai : 10 semaines date de réception de votre commande écrite

Validité de l'offre : 1 mois.

Garantie : 1 an pour la structure, hors pièces d'usure, déplacement et manutention.

Ne sont pas compris dans nos prix :

- La modification de la charpente métallique
- L'amenée du courant électrique au coffret de commande.
- Les frais d'architecte – pilotage – compte prorata ...
- Toutes fournitures et prestations non spécifiées dans la présente offre.
- Les frais de réception éventuelle du matériel par un organisme de contrôle, qui seront à prévoir par l'entreprise utilisatrice.

RESERVES DE PROPRIETE

1. D'un commun accord, les parties conviennent que toute transaction résultant des présentes sera régie par la loi 80.335 du 12 mai 1980.

2. En conséquence, le vendeur demeure propriétaire des marchandises objet du contrat jusqu'à parfait paiement de leur prix. Jusqu'à ce parfait paiement, les marchandises ne peuvent être revendues sans accord préalable du vendeur.

3. Cependant, l'acheteur est responsable dès livraison des dommages que les marchandises causeront ou subiront : obligation lui est faite de les assurer contre tous risques de dommages ou de responsabilités pouvant être causés ou subis par elles.

4. Le vendeur peut exiger la restitution des marchandises et, s'il le désire, résilier le présent contrat par lettre recommandée avec accusé de réception, si :
 - Une échéance quelconque due par l'acheteur au titre du présent contrat n'est pas réglée intégralement, et ponctuellement par l'acheteur.
 - L'acheteur revend, transforme, gage et nantit les marchandises objet du présent contrat.

5. Possibilité est faite pour le client, de céder la marchandise sous réserve de mentionner expressément l'existence de la clause de réserve de propriété et de prévoir son paiement direct entre les mains du vendeur.

6. La restitution des marchandises intervient aux frais et risques de l'acheteur. Le vendeur conservera éventuellement les acomptes déjà reçus pour couvrir les frais de remise en état des marchandises.

7. L'action en revendication n'entraîne pas la résolution du contrat de vente.